

**“Mettre en commun toutes les ressources du territoire  
pour accompagner les familles dans la construction de leur bonheur”**

# APPEL A PROJETS 2020

## SCHEMA STRATEGIQUE MARTINICAIS DES SERVICES AUX FAMILLES

CO-CONSTRUIRE  
CO-DECIDER  
CO-FINANCER

FAVORISER LA COHERENCE  
ET LE REEQUILIBRAGE DES TERRITOIRES

L'ACTION PUBLIQUE  
PARTENARIALE ET  
CONCERTEE

L'ETAT, La Collectivité  
Territoriale de  
Martinique, Cap Nord, la  
CAESM, la CACEM, la  
CGSS et la CAF de la  
Martinique impulsent la  
mise en œuvre concertée  
des politiques publiques  
sur le territoire de la  
Martinique.

Ces politiques visent à  
réduire les inégalités  
sociales, et territoriales,  
et à apporter un soutien  
particulier aux  
populations vulnérables  
et favoriser l'inclusion  
sociale.

Cet appel à projets a été  
co-construit avec les  
institutions ci-dessus.

« DITES LE NOUS  
UNE SEULE FOIS! »

Les dossiers seront  
examinés par l'ensemble  
des partenaires lors d'une  
conférence des  
financeurs, qui rendra un  
avis favorable ou  
défavorable.

La candidature devra être  
soumise en ligne **avant le  
28 mars 2020 à 18h.**

En cas d'avis favorable, les  
instances délibératives de  
chaque co-financeur  
solliciteront des  
montants accordés.

Des pièces justificatives  
complémentaires  
pourront être réclamées  
par les cofinanceurs.

### Axes stratégiques pour cet appel à projets

#### PETITE ENFANCE

Projets permettant d'aider les familles, aux côtés des partenaires, à faire face aux dépenses d'éducation et d'entretien de leurs enfants

1. Diversifier l'offre et les alternatives d'accueil innovantes en les adaptant aux spécificités territoriales et en réduisant les inégalités entre les territoires - favoriser l'accueil des jeunes enfants notamment dans les territoires les moins couverts actuellement
2. Produire des services pour des réponses concrètes aux besoins spécifiques de certaines familles, en particulier sur les publics vulnérables (familles en précarité surajoutée, mères mineures, enfant en situation de handicap), ou horaires atypiques
3. Poursuivre la construction, la structuration, le pilotage du réseau, la professionnalisation des acteurs, et la mutualisation des moyens.

#### ENFANCE ET JEUNESSE

Projets permettant de soutenir l'action des familles et celles des partenaires dans l'épanouissement des jeunes (activité, éducation et loisirs)  
projets innovants et structurants intégrant les enjeux de la transformation de la société martiniquaise et permettant une innovation sociale, environnementale ou sociétale en réponse à des besoins non couverts

##### 1. Accompagner les jeunes à la citoyenneté et à l'engagement dans la vie sociale

- contribuer à l'accompagnement éducatif des jeunes sur internet et les réseaux sociaux, et l'éducation à l'image
- améliorer l'accès et la qualité de l'information mise à la disposition des jeunes
- renforcer l'égalité des chances et la réduction des inégalités entre les jeunes, afin que chaque jeune trouve sa place dans la société.
- donner à tous les jeunes les moyens d'être des citoyens engagés, insérés professionnellement et socialement, tolérants et ouverts à toutes les formes de mixité, culturelle, sociale, fille/garçon, etc.
- favoriser l'engagement « éclairé » des jeunes, en privilégiant un accompagnement éducatif.
- soutenir et valoriser l'engagement des jeunes et leur participation active à la vie du territoire, en favorisant leur prise de responsabilité et la transmission des valeurs de la République.
- soutenir et encourager la capacité à agir et entreprendre des jeunes, comme acteurs des projets qui les concernent.
- Susciter les projets portés par des jeunes de 16 à 25 ans qui présentent un caractère de défi personnel ou professionnalisant et qui ont un impact sur le projet de vie des jeunes ( défi jeunes)
- S'appuyer sur le réseau de l'AVS (animation de la vie sociale) pour faciliter la mise à disposition de l'ensemble des services en direction des jeunes

##### 2. Favoriser le savoir vivre ensemble et la solidarité

- privilégier l'autonomie des jeunes (santé, mobilité, culture, loisirs, logement...) et l'accès aux droits.
- soutenir les jeunes différemment, en leur proposant un cadre participatif et porteur de valeurs, qui ne soit pas axé sur l'individualisme et la « consommation » passive d'activités.
- favoriser les liens des jeunes entre eux, avec leurs parents, avec les institutions
- Inclure la prise en compte du handicap, qui est une ambition transversale à toutes les orientations.

##### 3. Améliorer l'offre éducative

- accompagner à la professionnalisation des acteurs du secteur de la jeunesse
- promouvoir la médiation sociale dans les lieux accueillant des jeunes (aménagement par les jeunes des nouveaux espaces de loisirs dans le respect de l'environnement- création de conseils de jeunes- mise en place d'accueils de jeunes, de tiers lieu ...)

#### PARENTALITE

Projets innovants permettant d'accompagner les familles dans leur rôle et leurs responsabilités éducatives, avec le concours des partenaires

1. Développer des actions parentalité sur les territoires peu ou non couverts. Une articulation et une mise en réseau sera recherchée entre acteurs du secteur associatif et professionnels intervenants sur le terrain, et une dynamique intercommunale.
2. Réalisation d'actions de formation en direction des opérateurs et des parents
3. Accompagner spécifiquement la monoparentalité et la coparentalité
4. Développer une offre de service pour accompagner les parents en difficulté ( répit familial, handicap, éloignement culture scolaire, ...)

#### LOGEMENT ET CADRE DE VIE

Projets permettant de contribuer à l'amélioration du logement des familles et de leur cadre de vie:

1. Diversifier, accompagner, et adapter l'offre de logement à loyer modéré, et proposer des alternatives d'offre de logement innovantes (intergénérationnel, intermédiation locative, etc...)
2. Encourager la captation de logements vacants pour une remise sur le marché à des couts modérés
3. Faciliter l'accès au logement ; développer des dispositifs innovants facilitant la recherche de logement et la solvabilisations des demandeurs
4. Innover dans la lutte contre l'indécence dans le logement, et accompagner les propriétaires dans leur démarche de réhabilitation, d'accession sociale, ou d'accession à la propriété
5. Innover sur des solutions de sortie de l'indivision successorale
6. développer des projets d'habitat alternatifs et des actions d'accompagnement social et d'insertion dans et par le logement
7. rendre effective la rencontre entre l'offre de logement et la demande, notamment en faveur des jeunes et des familles les plus précaires (services/plateforme spécialisées dont l'objectif est d'informer, d'orienter, et d'accompagner les publics jusqu'à l'accès au logement).

#### PAUVRETE, PRECARITE, INCLUSION ET VIE SOCIALE

Projets permettant l'insertion sociale pérenne des personnes et des familles en situation de précarité:

1. Développer des actions visant la résorption de la fracture numérique et l'inclusion sociale
2. Renforcer l'offre de services à destination des personnes en situation de précarité dans tous les bassins de vie
3. Faciliter l'accès aux droits, la lutte contre le non recours et le renoncement par des actions innovantes

# NOTICE EXPLICATIVE



## Objet de l'appel à projet

Le présent appel à projets a pour objet de sélectionner des opérateurs qui seront chargés de mettre en œuvre des actions en lien avec les thématiques des politiques publiques concernées.

## Public visé

- Les familles ( enfants, jeunes, parents)
- Les bénéficiaires des minimas sociaux, et leurs ayants-droits
- Les personnes vulnérables et les personnes en situation de handicap

## Bénéficiaires

Les structures éligibles pourront être organismes de droit public, des collectivités, et des associations de loi 1901.

Sur la thématique particulière de la petite enfance, les structures éligibles pourront être des entités commerciales.

## Caractéristiques des projets soutenus

Les projets proposés devront obligatoirement entrer dans les thématiques suivantes : La **petite enfance** , la **jeunesse**, la **parentalité** la **précarité et l'inclusion sociale**, le **logement** et le cadre de vie, et la **Vie sociale**.

Le développement territorial sera systématiquement recherché, par des actions opérationnelles en cohérence avec la cartographie des besoins non satisfaits et le **Plan Territorial d'Accessibilité aux Services** (PTAS). Les projets déjà engagés peuvent être examinés.

Une attention particulière sera portée aux projets **innovants** ou **structurants** visant à l'autonomisation, l'accès à la formation et à l'emploi, au « bien habiter », à l'amélioration du repérage des besoins, à l'accès aux droits, ainsi qu'à la lutte contre le non recours et à la prévention de la radicalisation.

## Modalités de l'aide

Le montant total des subventions est fixé au maximum à 80% de la dépense subventionnable.

Une fois l'avis favorable émis sur le projet en Conférence des Financeurs, les services instructeurs de chaque organisme sollicité le présenteront à leurs instances délibératives, qui prendront de manière indépendante leurs décisions sur les montants accordés, selon leur calendrier budgétaire et en fonction de leurs disponibilités.

Des pièces justificatives complémentaires pourront être réclamées par les cofinanceurs. L'octroi des subventions est subordonné à la signature d'une convention avec chacun des co-financeurs mobilisés et le porteur du projet.

## Démarches

**« dites le nous une seule fois! »**

Le dossier est à compléter sur la plate-forme dématérialisée. Toute demande, question ou relance peut être adressée également par cette voie.

L'ensemble des co-financements sollicités devra être indiqué clairement. Les dossiers seront examinés en **conférence des financeurs**, puis par **les instances de chacun des co-financeurs sollicités**. En cas de sollicitation de financements ETAT, le CERFA est également à renseigner.